

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Jean-Robert Yersin
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15009103

Lausanne, le 17 août 2011

**Détermination Claudine Dind sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation -
Quelle stratégie pour tenter d'enrayer une disparition toujours plus accélérée des
abeilles dans notre canton ? (10_INT_426)**

Monsieur le Président,

Le 8 février, suite à la réponse du Conseil d'Etat citée en titre, le Grand Conseil a adopté la détermination suivante : « *Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à réactualiser les registres des colonies d'abeilles et à établir les pertes annuelles de ces 10 dernières années ainsi que leur localisation, ceci pour en faire ensuite une analyse précise et systématique* ».

Le Conseil d'Etat vous informe que l'article 18a de l'ordonnance de l'Ordonnance sur les épizooties (OFE) du 27 juin 1995 (Etat le 1er juillet 2011, RS 916.401) prévoit que les cantons enregistrent tous les ruchers, qu'ils soient occupés ou non occupés. Ils désignent à cet effet un service qui saisit le nom et l'adresse de l'apiculteur ainsi que le nombre, l'emplacement et les coordonnées géographiques de tous les ruchers. Ce recensement avec coordonnées géographiques est effectué dans le Canton de Vaud depuis 2010.

Les résultats du nombre de colonies d'abeilles recensées dans le Canton de Vaud sont les suivants :

2010 : 10480

2011 : 10720 (extrapolé sur la base de 90% de formulaires réceptionnés).

Le registre des abeilles est déjà réactualisé et on note une légère croissance du nombre de colonies d'abeilles dans le Canton de Vaud.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- SAGR